

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-4

OBJET : Commune – Rénovation Pont Mouton

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) dans le cadre des travaux de rénovation du Pont Mouton.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 25 juillet 2022

Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

Le Maire,


Hervé LE FLOC'H



Reçu en Préfecture du Morbihan le

27/07/2022
Certifié exécutoire

Publié le 27/07/2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

